

# **COMMUNE DE CASTÉTIS**

**(PYRÉNÉES - ATLANTIQUES)**

## **ARRÊTE MUNICIPAL** **Match de gala USCG Basket**

**N° 28/2026**

Le maire de la commune de CASTÉTIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu la demande en date du 28 avril 2025 formulée par Monsieur Simon LABORDE de l'USCG, sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Castétis le 08 mai 2026,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020-05-13-003 du 13 mai 2020 règlementant la vente de boissons alcooliques dans le département des Pyrénées-Atlantiques et notamment son article 5,

Considérant que le match de gala de l'USCG basket se déroulera à la salle polyvalente le 08 mai 2026,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : L'USCG est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire en vue de la vente ou de l'offre de boissons des groupes 1 et 3 à Castétis à la salle polyvalente le 08 mai 2026 de 16h à 19h, à l'occasion du match de gala, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et notamment à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2020 précité,

Article 2<sup>ème</sup> : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'Association, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Orthez,

Fait à CASTÉTIS, le 30 avril 2026,

Le Maire,  
Henri POUSTIS

